

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5308

objet : **Avenant de transfert au bénéfice de la société Sage**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Suivant l'acte sous seing privé du 28 février 2007, la société Sage Loan, titulaire d'un marché communautaire, a donné en location-gérance à la société Sage le fonds de commerce de fourniture de prestations de services informatiques de logiciels, conception, diffusion, vente de logiciels. Sage Loan devient donc Sage. Cette location-gérance est consentie et acceptée pour une période commençant à courir le 1er mars 2007.

Le siège social de la société Sage est situé 10, rue Fructidor - 75017 Paris.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Sage à se substituer ainsi à la société Sage Loan dans le marché communautaire dont elle est titulaire, à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine et non soldé est concerné : marché n° 051349P : maintenance progiciel Loan 2000.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit avenant de transfert ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant de transfert au bénéfice de la société Sage.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,